



**DEPARTEMENT DU FINISTERE**  
**COMMUNE D'ARZANO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le deux du mois de novembre , à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Yhuel à Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anne BORRY, Maire d'Arzano.

**Etaient présents** : BORRY Anne, EVENNOU Jean-Luc, LE ROCH Marie-Françoise, HELOU Annie, GUEGUIN Gisèle, PHILIPPOT Gontran, TANGUY Patrick, CLAVIER Nathalie, VALEGANT Jacques, LUCHIER-TANGUY Sandrine, DE MOUCHERON Cosme, DE PENFENTENYO Aude

**Absents** : LE GLEUT Jean-Paul, ayant donné procuration à VALEGANT Jacques ; CORDROC'H Jacques, ayant donné procuration à EVENNOU Jean-Luc ; LAVISSE Clotilde ayant donné procuration à BORRY Anne.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	12	15

**Secrétaire de séance** : GUEGUIN Gisèle

**Date de convocation** : 23/10/2020

**Date d'affichage** : 03/11/2020

**Objet de la délibération** : Pacte de gouvernance de Quimperlé Communauté

Madame le Maire expose le contexte : afin d'améliorer le fonctionnement des EPCI à fiscalité propre, la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article L.5211-11-2 du CGCT) a institué la possibilité de réaliser un pacte de gouvernance. Ce pacte vise à organiser les relations entre les communes et leur intercommunalité, afin d'améliorer le dialogue entre les collectivités.

Un groupe de travail, constitué afin de réaliser ce document, s'est réuni à deux reprises au cours du mois de septembre.

Conformément aux dispositions légales, le projet de pacte de gouvernance, approuvé par le conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2020, doit être présenté dans les conseils municipaux, qui disposent d'un délai de deux mois pour rendre un avis sur ce pacte.

A l'issue de cette période, le Conseil Communautaire pourra approuver définitivement le pacte de gouvernance.

**ENTENDU** l'exposé de Madame le Maire,

**VU** l'article L 5211-11-2 du Code général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**PREND ACTE** du projet de Pacte de Gouvernance

**Vote : 15 voix pour**

Pour extrait certifié conforme

Anne BORRY  
Maire d'Arzano

